



Réunion de haut niveau EFADs-CACI, à Toulouse, les 15 et 16 mars 2016

Sous la conduite de leur président respectif, M. Peter Dinges (FFA) et M. Manoel Rangel (ANCINE), les délégations des EFADs (*European Film Agency Directors*) et de la CACI (*Conferencia de Autoridades Cinematográficas de Iberoamérica*) se sont réunies à Toulouse, à l'occasion de la 28^e édition du festival Cinélatino, pour deux journées de discussions intenses. C'était la première fois que les deux organisations saisissaient l'occasion de partager leurs points de vue sur des questions d'intérêt commun.

Cette rencontre a permis de bâtir un pont entre deux continents animés de la même passion pour la culture et de la même vision des valeurs fondamentales incarnées par la diversité culturelle, l'identité culturelle et le dialogue interculturel. L'Europe et l'Amérique latine partagent la même ambition pour leurs industries audiovisuelles. Elles souhaitent les voir prospérer, aussi bien à l'échelle locale qu'internationale. Comme l'a souligné Mme Frédérique Bredin, présidente du CNC, « *les agences cinématographiques d'Europe et d'Amérique latine savent qu'elles seront plus fortes si elles travaillent main dans la main pour promouvoir leurs valeurs* ».

La réunion s'est tenue dans l'esprit de la Convention 2005 de l'UNESCO sur la diversité culturelle.

Valeurs et objectifs communs : promouvoir la diversité et s'adapter aux défis du numérique

La plupart des États d'Amérique latine et d'Europe considèrent que la circulation des biens et services contribue au développement économique et culturel de leur pays. Ils conviennent également que les industries audiovisuelles ne devraient pas être traitées de la même façon que les autres services. Le cinéma, la télévision et les nouveaux médias, comme les plateformes de vidéo à la demande (VoD), constituent des services pouvant proposer une grande variété d'œuvres et de produits. Cependant, ces services requièrent des gouvernements qu'ils mettent en place des cadres réglementaires visant à établir des relations culturelles et économiques qui soient justes et équilibrées.

Les gouvernements ont le droit, et même le devoir, d'assurer la **diversité** de l'offre et l'accès généralisé à cet environnement. Grâce à l'intervention des pouvoirs publics, des moyens financiers peuvent être consacrés au soutien de la création et, par conséquent, à la production et l'exploitation d'œuvres cinématographiques que le marché seul jugerait sans valeur. Il existe de nombreux exemples de films nés d'un financement public et qui sont devenus des succès commerciaux.

Parallèlement au soutien des gouvernements, le développement d'industries audiovisuelles prospères en Europe et en Amérique latine exige un environnement favorable pour les investisseurs privés, où les différentes parties prenantes (producteurs, distributeurs, chaînes de TV et fournisseurs de services VoD) partagent tous le risque lié à leur investissement. La pratique du préfinancement, qui existe dans



la plupart des pays d'Europe et d'Amérique latine, garantit que les œuvres produites accèdent aux marchés pour générer des retours et devenir rentables. Ainsi, la création de mécanismes qui favorisent les coproductions et la génération de recettes, à travers les ventes internationales, est essentielle pour les productions audiovisuelles, en particulier dans les petits marchés nationaux.

Par conséquent, les membres des EFADs et de la CACI redoutent que le programme de la Commission européenne pour la création d'un marché unique numérique compromette l'exploitation des œuvres sur une base territoriale, mettant en péril les capacités de production, de coproduction et de distribution des deux continents.

La plupart de nos coproductions proviennent d'Amérique latine, où les auteurs et réalisateurs proposent des histoires et des images que les publics européens affectionnent. Certaines de ces coproductions bénéficient du soutien financier de plusieurs fonds européens, confirmant ainsi leur potentiel international.

L'ouverture du fonds Eurimages aux pays non membres de l'Union européenne représente une opportunité intéressante pour les pays latino-américains. Les représentants de la CACI se réjouissent également de la proposition d'ouverture de la Convention du **Conseil de l'Europe** sur la coproduction cinématographique aux États non membres ; ils suggèrent par ailleurs d'explorer la possibilité d'une convention réciproque qui permettrait d'ouvrir l'accord ibéro-américain de coproduction cinématographique aux pays européens.

Les membres des EFADs et de la CACI tombent également d'accord sur la nécessité d'**accroître la coopération et les échanges, notamment en ce qui concerne les cadres réglementaires régissant le marché de l'audiovisuel et de la VoD** dans leurs pays respectifs. Ils considèrent qu'il s'agit d'un aspect important pour garantir que tous les acteurs impliqués dans la chaîne de valeur soient sur un pied d'égalité, assurant ainsi une concurrence équitable sur le marché, tout en stimulant le développement économique et la diversité culturelle.

Compte tenu des difficultés de réglementation liées à la numérisation des salles de cinéma, les EFADs et la CACI jugent important de promouvoir le principe de diversité. Les deux organisations insistent également sur la nécessité d'encourager les salles diffusant une grande diversité d'œuvres, aussi bien nationales qu'internationales. L'objectif est d'éviter toute homogénéisation et d'impulser une distribution plurielle et diversifiée de films, condition indispensable à une véritable liberté de choix pour le public.

Propositions pour construire un partenariat structuré

À partir des discussions, trois grands axes de coopération ont pu être identifiés :

1. **Accroître les coproductions artistiques et améliorer leur distribution**



Les représentants de la CACI et des EFADs ont convenu de la nécessité de **promouvoir activement les coproductions entre l'Europe et l'Amérique latine**, en particulier celles impliquant des échanges artistiques et techniques. Cet aspect est crucial aussi bien pour la circulation des œuvres que pour assurer leur diffusion dans un environnement numérique global.

Les représentants des deux organisations ont également convenu qu'il est primordial de promouvoir la distribution et la circulation de ces coproductions à l'échelle internationale. En conséquence, ils ont approuvé la nécessité de discuter de nouvelles initiatives pour y parvenir.

- **Lancement de bourses de codéveloppement cofinancées**

Les représentants de la CACI et des EFADs souhaitent explorer la possibilité de mettre en place des mécanismes de cofinancement, axés sur le **codéveloppement de films**. Attribuées aux projets de coproductions entre l'Europe et l'Amérique latine, ces bourses devraient encourager la collaboration en amont et accroître le nombre d'authentiques coproductions artistiques. Le talent et l'expertise sont équitablement partagés entre les deux continents : les auteurs et les équipes artistiques peuvent travailler efficacement main dans la main.

- **Coproductions minoritaires**

Il a été convenu que les **coproductions minoritaires** officielles devraient être pleinement en droit de bénéficier à tous les égards du « traitement national ».

Il a également été convenu que les dispositions européennes, telles qu'établies dans la directive SMA (Services de Médias Audiovisuels), doivent être clarifiées afin de permettre aux coproductions internationales impliquant une participation majoritairement non européenne d'être qualifiées d'œuvres européennes.

- **Renforcement de la diffusion de films européens et euro-latino-américains à la télévision**

S'inspirant du succès de la CACI avec l'initiative IBERMEDIA TV (diffusion régulière de films latino-américains, chaque semaine, sur les chaînes de télévision publiques), les membres des EFADs souhaiteraient engager des discussions avec les diffuseurs publics européens et le programme MEDIA pour trouver des moyens d'encourager la programmation de films de différents pays européens, y compris des coproductions avec l'Amérique latine.

2. Construire un dialogue plus structuré

- **Statut d'observateur**

Les EFADs et la CACI souhaitent établir une communication régulière. Chaque organisation sera représentée par un « observateur » lors des réunions de l'autre organisation.

- **Groupe de travail dédié aux questions de distribution**



Un **groupe de travail** commun à la CACI et à l'EFAD sera créé pour nourrir le dialogue, échanger des bonnes pratiques et travailler sur des recommandations communes.

Ce groupe de travail se rencontrera chaque année à l'occasion du Festival international du film de Saint-Sébastien pour discuter de l'évolution des deux marchés. L'Observatoire européen de l'audiovisuel et l'Observatoire ibéro-américain de l'audiovisuel constitueront des partenaires clés de cette initiative ; leur expertise contribuera au recueil et au partage de données statistiques et à leur analyse.

Parmi les sujets à traiter, une attention particulière sera accordée aux thèmes suivants :

- l'implication des exploitants de salles de cinéma, en particulier les exploitants de **multiplexes**, dans la promotion de la diversité ;
- la **diversité de films disponibles via les services VoD**.

- **Education au cinéma**

Les représentants ont convenu que l'éducation au cinéma constitue un outil essentiel pour amener le public à apprécier un plus large choix de cinéma. Eu égard aux défis que pose l'environnement numérique, les EFADs et la CACI échangeront régulièrement des bonnes pratiques dans ce domaine.

3. **Aborder des questions communes d'une seule et même voix**

- **Vigilance et mobilisation constantes visant à protéger et promouvoir la diversité culturelle**

Pour préserver la diversité culturelle dans un environnement numérique global, les participants ont reconnu la nécessité de rester vigilants. Ils ont également convenu de mettre en place des mesures visant à sensibiliser et à mobiliser les professionnels et les gouvernements à l'échelle nationale, régionale et internationale, au sein des instances compétentes.

Les membres des EFADs et de la CACI s'efforceront de participer systématiquement à la définition de positions nationales afin de veiller à la préservation de la diversité culturelle lors des négociations commerciales.

Les participants s'engagent, par le biais de positions communes, à contribuer à l'élaboration et à l'adoption de **directives opérationnelles** relatives à l'application de la Convention 2005 de l'UNESCO sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles, en particulier en ce qui concerne le nouvel environnement numérique.

À cet égard, ils invoquent le principe de **neutralité technologique** de la Convention : les principes inscrits dans la Convention s'appliquent, quelles que soient les évolutions technologiques.



Ils s'accordent à élaborer des propositions concrètes lors de futures réunions, pouvant inclure des mesures visant à :

- assurer la contribution de nouveaux acteurs dans le financement d'œuvres créatives ;
- élargir la diversité de l'offre ;
- promouvoir la visibilité de contenus variés sur le net et leur accessibilité ;
- lors des négociations commerciales, conserver le droit de réglementer et de soutenir le secteur audiovisuel à travers l'action publique, aujourd'hui et à l'avenir (rejet de la clause de *statu quo*).

- **Déclarations communes sur les questions du numérique**

Les représentants partagent les mêmes inquiétudes à l'égard de la nécessité de préserver le principe de territorialité des droits. Ce principe figure au cœur des modèles de financement et de distribution des œuvres indépendantes européennes et latino-américaines. La CACI et les EFADs publieront des **déclarations communes** afin de renforcer leur position.

- **Un programme de coopération dans l'esprit de Media Mundus**

Les EFADs et la CACI ont souligné le rôle clé qu'a joué le programme MEDIA pour encourager la circulation des œuvres audiovisuelles et les échanges entre les professionnels par-delà les frontières.

Néanmoins, les représentants des EFADs et de la CACI déplorent l'arrêt du volet **MEDIA Mundus**. Ce programme s'était révélé un outil puissant et efficace pour encourager les projets de coopération entre l'Europe et l'Amérique latine.

Les deux organisations vont unir leurs forces pour défendre la réintroduction d'un programme visant à faciliter la coopération intercontinentale. Une position commune sera d'ailleurs mise en avant dans le cadre de la révision à mi-parcours du programme MEDIA.